



FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Études supérieures

GUIDE D'ACCUEIL

2020-2021



"A "culture" is the set of meanings that people ascribe to human acts and natural events. So one says that people belong to different cultures when the same act or event is given different meanings by them. We sometimes talk of living in a "scientific culture," which means that we understand natural events in a way that is influenced by the sciences, and we are coming to understand human actions in terms of chemistry and neurophysiology. But our culture also bears the stamp of our inherited religions, and of all the complex community understandings that we have built up over the years, understandings that underlie parliamentary government, and notions of fairness and social responsibility that underlie our social order, notions that come to mind when we are puzzled by the fact that Americans find our healthcare system alien and even frightening. Putting these things together — asking whether the scientific culture has limits, trying to match our beliefs about people with our moral theories, reflecting on what is left of religion as culture changes — these are all things philosophers do, or should do." [Ian Angus, "A conversation with Leslie Armour", *Symposium*, Volume 15.1 (Spring/Printemps 2011), p. 75.]

« J'allai chez un de nos concitoyens, qui passe pour un des plus sages de la ville ; et j'espérais que là, mieux qu'ailleurs, je pourrais confondre l'oracle, et lui dire : tu as déclaré que je suis le plus sage des hommes, et celui-ci est plus sage que moi. Examinant donc cet homme, dont je n'ai que faire de vous dire le nom, il suffit que c'était un de nos plus grands politiques, et m'entretenant avec lui, je trouvai qu'il passait pour sage aux yeux de tout le monde, surtout aux siens, et qu'il ne l'était point. Après cette découverte, je m'efforçai de lui faire voir qu'il n'était nullement ce qu'il croyait être ; et voilà déjà ce qui me rendit odieux à cet homme et à tous ses amis, qui assistaient à notre conversation. Quand je l'eus quitté, je raisonnai ainsi en moi-même : je suis plus sage que cet homme. Il peut bien se faire que ni lui ni moi ne sachions rien de fort merveilleux ; mais il y a cette différence que lui, il croit savoir, quoiqu'il ne sache rien ; et que moi, si je ne sais rien, je ne crois pas non plus savoir. Il me semble donc qu'en cela du moins je suis un peu plus sage, que je ne crois pas savoir ce que je ne sais point ». [PLATON (c.427-c.347 Av. J.-C.), *Apologie de Socrate*, trad. Victor Cousin, 21c-d.]



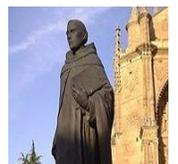
"Accordingly I went to one who had the reputation of wisdom, and observed to him — his name I need not mention; he was a politician whom I selected for examination— and the result was as follows: When I began to talk with him, I could not help thinking that he was not really wise, although he was thought wise by many, and wiser still by himself; and I went and tried to explain to him that he thought himself wise, but was not really wise; and the consequence was that he hated me, and his enmity was shared by several who were present and heard me. So I left him, saying to myself, as I went away: Well, although I do not suppose that either of us knows anything really beautiful and good, I am better off than he is - for he knows nothing, and thinks that he knows. I neither know nor think that I know. In this latter particular, then, I seem to have slightly the advantage of him." [PLATO, (c.427-c.347 B.C.), *Apology*, transl. by Benjamin Jowett, 21c-d.]



« Le mot d'intelligence implique une certaine connaissance intime: faire acte d'intelligence [intelligere] c'est en effet comme " lire dedans " [intus legere]. Et c'est là une chose évidente pour ceux qui voient la différence entre l'intelligence et le sens; car la connaissance par sensation est tout occupée de ce qui concerne les qualités sensibles extérieures, tandis que la connaissance intellectuelle pénètre jusqu'à l'essence de la réalité. L'objet de l'intelligence, c'est en effet le " ce que c'est ", comme dit Aristote. Or les choses cachées au-dedans sont de beaucoup de sortes, et il faut que la connaissance de l'homme pénètre pour ainsi dire au-dedans. Car, sous les accidents se cache la nature substantielle des choses, sous les mots se cache ce qui est signifié par les mots, sous les similitudes et les figures se cachent la vérité figurée; de même les réalités intelligibles sont en quelque sorte intérieures par rapport aux réalités sensibles qui se font sentir extérieurement, comme dans les causes sont cachés les effets, et inversement. D'où, par rapport à tout cela, on peut parler d'intelligence ». [THOMAS D'AQUIN (1225-1274), *Somma Théologique*, Éditions du Cerf, IIa IIae, q. 8, a. 1, resp.]

"Understanding implies an intimate knowledge, for "intelligere" [to understand] is the same as "intus legere" [to read inwardly]. This is clear to anyone who considers the difference between intellect and sense, because sensitive knowledge is concerned with external sensible qualities, whereas intellectual knowledge penetrates into the very essence of a thing, because the object of the intellect is "what a thing is," as stated in *De Anima* iii, 6. Now there are many kinds of things that are hidden within, to find which human knowledge has to penetrate within so to speak. Thus, under the accidents lies hidden the nature of the substantial reality, under words lies hidden their meaning; under likenesses and figures the truth they denote lies hidden (because the intelligible world is enclosed within as compared with the sensible world, which is perceived externally), and effects lie hidden in their causes, and vice versa. Hence we may speak of understanding with regard to all these things." [THOMAS AQUINAS (1225-1274), *Summa Theologica*, transl. by Fathers of the English Dominican Province, IIa IIae, q. 8, a. 1, resp.]

"... the clear conclusion is that the primitive origin of human cities and commonwealth was not a human invention or contrivance to be numbered among the artifacts of craft, but a device implanted by Nature in man for his own safety and survival." [FRANCISCO de VITORIA (c.1480-1546), *The potestate civili*, transl. by J. Lawrance, 1. 2. (5).]



« ... il est donc évident que les cités et les États n'ont pas pris leur source dans une invention humaine. Ce ne sont pas des créations artificielles, mais pour ainsi dire, des produits de la nature qui les a suggérés aux hommes pour leur protection et leur conservation. » [FRANCISCO de VITORIA (c.1480-1546), *The potestate civili*, trad. P. Mesnard, 1. 2. (5).]



« Enfin il faut se servir de tous les secours qu'on peut tirer de l'entendement, de l'imagination, des sens et de la mémoire, soit pour bien comparer les choses qu'on cherche avec celles qu'on connaît, afin de les découvrir, soit pour trouver les choses qui doivent être comparées entre elles, de telle sorte qu'on n'oublie aucun des moyens qui sont au pouvoir de l'homme. » [RENÉ DESCARTES (1596-1650), *Règles pour la Direction de l'Esprit*, règle XII.]

"Finally we ought to employ all the aids of understanding, imagination, sense and memory, first for the purpose of having a distinct intuition of simple propositions; partly also in order to compare the propositions to be proved with those we know already, so that we may be able to recognize their truth; partly also in order to discover the truth, which should be compared with each other so that nothing may be left lacking on which human industry may exercise itself." [RENÉ DESCARTES (1596-1650), *Rules for the Direction of the Mind*, ed. by R.M. Eaton, rule XII.]

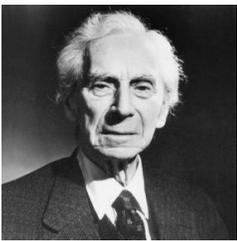
"In proportion as a mental image is referred to more objects, so is it more frequent, or more often vivid, and occupies the mind more. Proof. — In proportion as a mental image or an emotion is referred to more objects, so are there more causes whereby it can be aroused and fostered, all of which (by hypothesis) the mind contemplates simultaneously in association with the given emotion; therefore the emotion is more frequent, or is more often in full vigour, and (V:viii.) occupies the mind more."

[BARUCH SPINOZA (1632-1677), *The Ethics*, transl. by R.H.M. Elwes, V, Proposition XI.]



« A mesure qu'une image se rapporte à un plus grand nombre de choses, elle revient plus fréquemment à l'esprit : en d'autres termes, elle se réveille plus souvent dans l'âme et l'occupe davantage. Démonstration : A mesure, en effet, qu'une image ou qu'une passion a rapport à plus d'objets, il y a plus de causes capable de l'exciter ou de l'entretenir, et toutes ces causes, l'âme (en vertu de l'hypothèse) les aperçoit par cela seul qu'elle est affectée de cette passion; d'où il suit que cette passion devra être plus fréquente, en d'autres termes elle se réveillera plus souvent dans l'âme et

l'occupera davantage (par la Propos. 8. part. 5) ». [BARUCH SPINOZA (1632-1677), *Éthique*, trad. Émile Saisset, V, Proposition XI.]



« La philosophie, bien qu'elle ne soit pas en mesure de nous donner avec certitude la réponse aux doutes qui nous assiègent, peut tout de même suggérer des possibilités qui élargissent le champ de notre pensée et délivrent celle-ci de la tyrannie de l'habitude. Tout en ébranlant notre certitude concernant la nature de ce qui nous entoure, elle accroît énormément notre connaissance d'une réalité possible et différente; elle fait disparaître le dogmatisme quelque peu arrogant de ceux qui n'ont jamais parcouru la région du doute libérateur, et elle garde intact notre sentiment d'émerveillement en nous faisant voir les choses familières sous un aspect nouveau ». [BERTRAND RUSSELL (1872-1970), *Problèmes de Philosophie*, trad. S.M.

Guillemin, 1975, chap. XV.]

"Philosophy, though unable to tell us with certainty what is the true answer to the doubts which it raises, is able to suggest many possibilities which enlarge our thoughts and free them from the tyranny of custom. Thus, while diminishing our feeling of certainty as to what things are, it greatly increases our knowledge as to what they may be; it removes the somewhat arrogant dogmatism of those who have never travelled into the region of liberating doubt, and it keeps alive our sense of wonder by showing familiar things in an unfamiliar aspect." [BERTRAND RUSSELL (1872-1970), *The Problems of Philosophy*, 1912, Chapter XV.]

"Philosophy is not a supplementary occupation, not even the best of human activities, but a foundational mode of human intellectual existence." [XAVIER ZUBIRI (1898-1982), *Naturaleza, Historia, Dios*, transl. by E. Andújar, p. 221.]

« La philosophie n'est pas une occupation supplémentaire, ni même la meilleure occupation de l'homme, mais un mode fondamental de son existence intellectuelle. » [XAVIER ZUBIRI (1898-1982),

Naturaleza, Historia, Dios, trad. A. Guy, p. 221.]



TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue à la Faculté de philosophie	5
Calendrier de l'année universitaire 2020-2021	5
Conseils pratiques	7
1. Description des cours de 2020-2021	10
2. Règlements généraux	13
3. Règlements universitaires : Programme de maîtrise en philosophie	15
4. Règlements universitaires : Programme de doctorat en philosophie	18

Bienvenue à la Faculté de philosophie

Dans le présent document, le genre masculin est employé sans discrimination pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Notre faculté est très fière de sa longue tradition dominicaine et vous souhaite d'en bénéficier pleinement durant votre programme d'études.

Cette tradition accorde un rôle prédominant à la vie d'étude, de pensée et de réflexion. Elle est centrée sur l'étude directe des textes. La lecture n'est pas une simple collecte d'informations, mais un travail patient d'exégèse et d'analyse des œuvres philosophiques.

Enfin elle est une tradition de dialogue nourri tant par les philosophes du passé que par les idées contemporaines, dans la quête de la vérité et du savoir.

Ces quelques conseils et informations pratiques pourront vous aider à profiter le plus possible de votre expérience au sein de la Faculté.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020 – 2021

Semestre d'automne (septembre à décembre 2020)

7 septembre 2020	Fête du travail (CUD fermé)
8 septembre 2020	Inscription
9 septembre 2020	Réunions, événements de l'association étudiante, messe
10 septembre 2020	Début de la session d'automne
15 septembre 2020	Date limite pour la session d'automne inscription
24 septembre 2020	Date limite pour la modification du choix de cours
30 septembre 2020	Date limite pour le paiement des frais de scolarité
8 octobre 2020	Date limite pour l'abandon de cours
12 octobre 2020	Action de grâce (CUD fermé)
19 au 23 octobre 2020	Semaine d'étude
22 novembre 2020	Collation des grades (à Montréal)
1 ^{er} décembre 2020	Préinscription aux cours pour la session d'hiver
10 décembre 2020	Fin des cours
11 au 18 décembre 2020	Examens
21 décembre au 3 janvier	Vacances de Noël (CUD fermé)

Semestre d'hiver (janvier à avril 2021)

4 janvier 2021	Inscription/début des cours pour la session d'hiver
15 janvier 2021	Date limite inscription pour la session d'hiver
21 janvier 2021	Date limite pour la modification du choix de cours
23 janvier 2021	Fête de la Saint-Thomas d'Aquin
31 janvier 2021	Date limite pour le paiement des frais de scolarité
15 février 2021	Date limite pour l'abandon de cours
15 février 2021	Jour de la famille (CUD fermé)
15 au 19 février 2021	Semaine d'étude
1 ^{er} avril 2021	Jeudi Saint (CUD fermé)
2 avril 2021	Vendredi Saint (CUD fermé)
5 avril 2021	Lundi de Pâques (CUD fermé)
15 avril 2021	Fin des cours
16 au 22 avril 2021	Examens

Semestre du printemps (mai à août 2021)

4 mai	Inscription/début des cours pour la session du printemps
15 mai	Date limite inscription pour la session du printemps
18 mai	Fête de la Reine (CUD fermé)
21 mai	Date limite pour la modification du choix de cours
31 mai	Date limite pour le paiement des frais de scolarité
24 juin	Fête de la Saint Jean Baptiste (CUD fermé)
1 ^{er} juillet	Fête du Canada (CUD fermé)
3 août	Fête civique (CUD fermé)
21 août	Fin des cours

CONSEILS PRATIQUES

Les études

- Assistez aux cours avec assiduité. Si vous devez vous absenter, prévenez votre professeur.
- Faites les lectures requises avant le cours. Non seulement vous tirerez davantage profit des cours, mais vous aiderez également à les rendre plus intéressants tant pour vos collègues de classe que pour votre professeur.
- Suivez les directives des professeurs. Chacun aura sa méthode d'enseignement et d'évaluation.
- Si vous éprouvez des difficultés dans un cours, parlez-en à votre professeur sans tarder. Au besoin, consultez le Doyen.
- Entamez rapidement la planification et la recherche pour vos travaux. Travaillez de près avec vos professeurs afin d'atteindre le plus haut niveau de qualité possible. Respectez les dates limites. Les professeurs peuvent refuser les travaux en retard ou soustraire des points.
- Veuillez noter que les étudiant(e)s sont responsables d'aviser la Registraire quand leur programme d'études est complété, en vue d'obtenir leur diplôme et/ou d'assister à la cérémonie de la collation des grades.

L'établissement

- Inscrivez-vous en bonne et due forme.
- Acquittez vos droits de scolarité.
- Maintenez votre dossier scolaire à jour et en règle, suivant les règlements et les échéanciers.
- Toute opération et tout changement inscrits à votre dossier scolaire relèvent de la Registraire, au bureau 310. Le Doyen n'accepte pas les formulaires directement des étudiants.
- Participez à la vie du Collège. Assistez aux congrès, conférences et ateliers offerts en philosophie et en théologie. Ce sera l'occasion pour vous d'entendre des chercheurs importants, de participer à des discussions et d'accroître ainsi vos connaissances, ce qui fait partie intégrante de la vie étudiante.
- Le Collège est situé dans le couvent des Dominicain où les frères pratiquent un mode de vie monastique. Veuillez respecter cet environnement.

Services administratifs

Le doyen et les professeurs

- Le doyen sera heureux de vous rencontrer sur rendez-vous.
- Les professeurs considèrent comme une priorité le service qu'ils peuvent rendre aux personnes désirant les rencontrer. Toutefois, afin de leur permettre de mieux planifier leur travail et d'accomplir leurs diverses obligations universitaires, il est préférable de prendre rendez-vous.

Bureaux administratifs

Pour assurer un meilleur fonctionnement des services administratifs, veuillez consulter la répartition des tâches suivantes:

Registraire (bureau 310)

- Gestion du dossier universitaire de l'étudiant (ajout et correction au dossier étudiant)
- Relevé de notes, diplôme et attestations
- Aide financière (RAFÉO, Prêts et bourses Québec, Bourse de la Fondation, BÉSO, CRSH)
- Relevé d'impôt (T2202A et relevé 8)
- Carte étudiante
- Choix de cours, changement de programme et changement à l'horaire
- Réception des plaintes (Politique en matière de violence et de harcèlement sexuel)
- Remise des travaux
- Dominicus

Coordonnateur des services académiques et universitaires (bureau 309)

- Réception des formulaires de choix d'examens
- Photocopies : assignation des codes et paiements
- Informations sur les cours (horaire, crédits, salles)
- Réservation des locaux
- Attribution des casiers
- Évaluation de cours
- Réception des mémoires de maîtrise
- Réception des thèses de doctorat

Vice-président, finance et administration (bureau 303)

- Paiement des frais de scolarité : La meilleure façon pour les étudiants de payer leurs frais de scolarité pendant la pandémie COVID-19 est via Virement Interac à finances@dominicanu.ca. Veuillez noter que les dates d'échéance des frais de scolarité sont le 31 mai pour le semestre de printemps, le 30 septembre pour le semestre d'automne et le 31 janvier pour le semestre d'hiver.

La bibliothèque

Les heures d'ouverture de la bibliothèque pendant la pandémie sont les suivantes :

- Du lundi au vendredi 8h00-16h00
- Samedi et dimanche Fermé

On se conformera aux règlements de la bibliothèque pour tout ce qui concerne l'utilisation et l'emprunt des volumes et des revues, la réservation des tables de travail et des cubicules, l'utilisation de l'équipement informatique et du service de photocopie.

À la place de toute revue et de tout volume pris directement sur les rayons, on aura soin de placer le carton «fantôme» indiquant le numéro de la table ou du cubicule où l'on utilise cet ouvrage. Évitant de replacer soi-même ce dernier sur les rayons, on le déposera au comptoir des prêts à l'entrée de la bibliothèque.



FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

La langue d’instruction des séminaires correspond à celle(s) de leurs titres et descriptions. Nous encourageons fortement les étudiants anglophones à s’inscrire à des séminaires bilingues ou enseignés en français puisqu’il leur est possible de participer et de présenter les travaux dans la langue officielle de leur choix.

1. HORAIRE DES COURS

Premier cycle : septembre à décembre (français)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13 h 30 à 16 h 20		DPHI/DPHY 5241-6241 Justice chez Thomas d’Aquin / Justice in Thomas Aquinas : Maxime Allard, o.p.	DPHI/DPHY 5351-6351 Le stoïcisme en philosophie moderne / Stoicism in Early Modern French Philosophy : Graeme Hunter	DPHY 5210-6210 Aristotle’s Metaphysics : Jim Lowry	

Premier cycle : janvier à avril (français)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13 h 30 à 16 h 20		DPHY 5462-6462 History of Analytic Philosophy and Politics : Iva Apostolova	DPHY 5231-6231 Plato’s <i>Parmenides</i> : Francis Peddle	DPHY 5476-6476 Husserl’s Ideas I : Rodney Parker	

DESCRIPTION DES COURS

Automne 2020

Prof. Allard

Penser la justice ou Thomas d'Aquin après Rawls, Nussbaum, Fraser, Forst et d'autres Thinking justice or Thomas Aquinas after Rawls, Nussbaum, Fraser, Forst and others

Ce séminaire sur Thomas d'Aquin entend proposer une relecture de traitements de questions sur la « justice » dans le corpus thomasien. Il entend le faire à la lumière de propositions contemporaines peu suspectes d'avoir frayé avec ces traitements.

Prof. Graeme Hunter

Stoicism in Early Modern French Philosophy: Descartes Le stoïcisme en philosophie moderne (XVIIe siècle): Descartes

Descartes n'était pas un stoïcien, mais il a certainement trouvé le stoïcisme utile dans la formulation de sa propre philosophie. Dans ce cours, nous verrons l'utilisation de Descartes pour Seneca. Les classes seront principalement en anglais mais les textes officiels de Descartes seront en français.

Prof. J. Lowry

Aristotle's Metaphysics

Aristotle's Metaphysics, while one of the most celebrated and commented upon of all philosophical works, remains mostly unread and problematic for moderns. Central to Later Greek and Medieval philosophers and theologians (notably Plotinus and Aquinas), the work, if considered at all, tends to be thought incidental to modern thinking. Members of this seminar can reasonably be expected to work at analyzing and synthesizing this text (or at least parts of it) as an ancient might do, while trying to understand how ancient metaphysics might provide some needful ballast to our modern voyage. Presentation of background material, dialectical discussion and considerations of important commentators should occur when feasible.

Hiver 2021

Prof. I. Apostolova

The History of Analytic Philosophy and its Relationship to the 20th and 21st Century Political Climate

The course will have two main goals. First, to dispel the myth that Analytic philosophy is ahistorical. And second, to expose the fact that academia has always had political relevance. We will look at both some of the classical figures of Analytic philosophy such as G.E. Moore, Bertrand Russell, Rudolf Carnap, Ludwig Wittgenstein, and their contemporary counter-parts in the face of John Dewey, Richard Rorty, Kwame Appiah, and Judith Butler, to name but a few, and trace, through their own original published works (and private correspondence where applicable), their political visions for both the university as well as society at large.

Prof. Francis Peddle

Plato's Parmenides

This seminar is a close examination of the dialectical exercises contained in Plato's Parmenides that could emanate from a one-sided treatment of either the one or the many. Generally considered by the ancient Greek philosophers as Plato's most insightful and yet enigmatic dialogue, it has continued to defeat well settled interpretations into modern times. The first part of the seminar will primarily focus on the philosophical and historical context of the dialogue. The second part is a detailed consideration of the individual negative and positive hypotheses in the second section of the Parmenides. The primary teaching approach for this course is lecture based. Students will be expected to do class presentations and submit a final paper at the end of the semester. At the end of the course, students should be able to identify a cluster of problems with respect to the status of the one and the many, vis-à-vis positive and negative outcomes and the implications of these outcomes for Plato's theory of forms. Students are expected to demonstrate their ability to engage with Plato's philosophy by means of seminar presentations, dialogue, and the submission of written work.

Prof Rodney Parker

Husserl's Ideas I

Husserl's *Ideas for a Pure Phenomenology and Phenomenological Philosophy* (1913) is one of the most important philosophical texts of the twentieth century. It is the first of Husserl's published works to present his transcendental phenomenology and to argue that it is the fundamental science of philosophy. In *Ideas I*, Husserl introduces numerous concepts that are central to his mature thought: the principle of all principles, the phenomenological epoché and reduction, pure consciousness, the natural and phenomenological attitudes, and noema. In this text Husserl also argues for a form of idealism – a position that was the source of much controversy among his readers. This course will consist of a detailed reading of *Ideas I* as well as contemporary commentaries on the topics and problems presented therein.

2. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2.1 Inscription et dossier scolaire

- 2.1.1 L'année universitaire en ce qui concerne les programmes d'études supérieures en philosophie comprend trois sessions : été, automne et hiver. Vous devez vous inscrire à chaque session durant votre programme d'études.
- 2.1.2 Vous êtes responsable du maintien de votre dossier scolaire. Tous les formulaires et projets de thèse doivent être déposés au bureau du registraire (310). Vous devez acquitter vos frais de scolarité avant de pouvoir assister aux cours et consulter des directeurs de thèse.
- 2.1.3 Les étudiants doivent compléter leur programme selon le déroulement du programme/échancier. Ils sont tenus de payer les frais de scolarité intégralement jusqu'à l'achèvement et la soumission de la thèse. Délais pour la présentation de la thèse par trimestre : le 31 août (printemps/été), le 31 décembre (automne), le 30 avril (hiver). Exemple : si une thèse est présentée le 1er septembre, le candidat est tenu de payer les frais de scolarité intégralement pour le semestre d'automne.
- 2.1.4 Les formulaires d'inscription doivent être remplis et signés avant la date limite de l'inscription. Des frais de 5 \$ par jour ouvrable seront exigés en cas de retard.

2.2 Cours d'études supérieures

- 2.2.1 Les cours d'études supérieures servent à compléter la formation, offrent des pistes de recherche en vue d'identifier un sujet de thèse, et fournissent la possibilité d'échanges entre les membres de la communauté étudiante et du corps professoral.
- 2.2.2 Les cours prennent généralement la forme de séminaires. Vous aurez à lire vos travaux devant le groupe. Les professeurs pourront aussi donner des cours magistraux. Les séminaires visent toutefois à susciter une interaction positive. Une contribution substantielle est attendue de votre part à chaque rencontre.
- 2.2.3 La note de passage pour tous les cours d'études supérieures en philosophie est de 74% ou B.
- 2.2.4 Si vous n'obtenez pas la note de passage dans deux de vos cours, vous devrez vous retirer du programme.

2.3 Exigences linguistiques

- 2.3.1 Tous les candidats aux programmes d'études supérieures en philosophie devront démontrer leur compétence dans une langue seconde, y compris les langues pertinentes pour leur sujet de recherche. Le directeur de thèse doit veiller à ce que ces exigences linguistiques soient

remplies. Le comité d'études supérieures de la faculté de philosophie peut réviser celles-ci dans des cas particuliers.

2.3.2 Vous avez la liberté d'écrire vos travaux, votre thèse et vos examens dans la langue officielle de votre choix. Si cela est possible ou si l'exercice scolaire le justifie, vous pourrez aussi déposer un ou plusieurs travaux rédigés dans votre langue seconde comme preuve de votre compétence linguistique.

2.4 Congé autorisé

2.4.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, il est possible de soumettre une demande de congé avec de bonnes raisons et des documents pertinents à l'appui. Les congés autorisés ne peuvent dépasser six mois; autrement, il faudra faire une nouvelle demande d'admission.

MISE EN GARDE

L'étudiant qui se retire de son programme d'études (sans avoir au préalable demandé un formulaire d'autorisation d'absence et avoir reçu l'autorisation pour ce temps d'absence), et qui souhaite réactiver son dossier scolaire se verra imposer une amende équivalente aux droits exigibles pour 3 sessions d'études à temps plein.

2.5 Participation

2.5.1 Assistanats de recherche

La Faculté tentera d'offrir régulièrement des assistanats à la recherche et à l'enseignement à l'intention des personnes inscrites aux cycles supérieurs en philosophie. Les offres d'emploi seront affichées au Collège en septembre et en mars.

2.5.2 Rencontres

La Faculté organise périodiquement des rencontres «Travaux en cours» pour les étudiants et les professeurs de la Faculté. La présence des étudiants en résidence est obligatoire à ces rencontres. De plus, tous les étudiants des programmes d'études supérieures en philosophie devront présenter une conférence lors d'une rencontre «Travaux en cours».

2.5.3 Congrès

La Faculté encourage les étudiants à participer à des congrès, et à y présenter leurs travaux, aussi bien au Collège universitaire dominicain qu'à l'extérieur. Il est possible d'obtenir des fonds de déplacement pour faciliter de telles activités. De plus, l'Association des étudiants du Collège Dominicain d'Ottawa (AECDO), organise un congrès annuel auquel les étudiants diplômés en philosophie sont invités à participer.

2.5.4 Séminaires de recherche

Les étudiants des programmes d'études supérieures devront animer un séminaire de recherche lié à leur travail de recherche au moins une fois durant leur programme d'études.

2.5.5 Participation active

La Faculté invite régulièrement des chercheurs distingués à donner des séminaires au Collège. Les étudiants en résidence doivent être présents à tous les séminaires, conférences et ateliers publics de la Faculté.

2.6 Demandes de bourses : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et *Bourse d'études supérieures de l'Ontario*

2.6.1 Les étudiants ayant obtenu une moyenne supérieure à A- qui voudraient faire une demande de bourse de maîtrise ou de doctorat pour la Bourse d'études supérieures de l'Ontario et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada doivent soumettre un formulaire de demande rempli au bureau du registraire par le 1^{er} novembre.

2.6.2 Les étudiants qui voudraient faire une demande de bourse de maîtrise ou de doctorat auprès de la Fondation du Collège universitaire dominicain doivent soumettre un formulaire de demande rempli au bureau du registraire par le 1^{er} novembre.

3. RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES PROGRAMME DE MAÎTRISE EN PHILOSOPHIE (M.A. (Ph.))

3.1 Admission

3.1.1 L'admission au programme de M.A. requiert un B.Ph. ou un B.A. avec spécialisation en philosophie provenant d'un établissement reconnu, et une moyenne minimale de A- (ou l'équivalent). Quoique le rendement scolaire soit un facteur important, le profil complet entre en ligne de compte dans l'évaluation d'une demande d'admission. Si le diplôme de premier cycle est d'une discipline autre que la philosophie, l'admission reste possible, mais des exigences supplémentaires ou une année propédeutique pourraient s'ajouter.

3.2 Conditions générales d'admission

3.2.1 Le candidat doit inclure les documents suivants à l'appui de sa demande d'admission :

- Le formulaire de demande d'admission dûment rempli.
- Les relevés de notes originaux de l'ensemble des études universitaires. Les traductions des relevés qui ne sont pas en français ou en anglais doivent être certifiées conformes.
- Deux lettres de recommandation scellées, rédigées sur papier à en-tête de l'institution d'appartenance, de personnes qui soutiennent la candidature aux études supérieures en philosophie.
- Une lettre d'intention indiquant le domaine de spécialisation envisagé pour la thèse de maîtrise et une brève description du sujet de thèse.
- Un échantillon d'écriture de 1000 mots.
- Le *Curriculum vitae*
- Les frais de traitement de la demande.

3.3 Échéancier (une année universitaire comprend trois semestres: automne, hiver, printemps/été)

3.2.1 La maîtrise avec thèse doit comprendre les éléments suivants :

- Semestre 1: Séminaires et début de la proposition de thèse
- Semestre 2: Séminaires, finalisation de la proposition de thèse et choix du directeur.
- Semestres 3 et 4 : Phase d'écriture de la thèse
- Semestre 5 ou 6 : Soutenance de thèse

3.2.2 Le programme de maîtrise sans thèse doit être terminé dans les trois ans (neuf trimestres). La maîtrise sans thèse, c'est-à-dire un document de recherche, comprend les éléments suivants :

- Semestres 1 et 2 : Travaux de cours
- Semestre 3 : Proposition de recherche à soumettre
- Semestre 7 : Projet de recherche complété à soumettre au plus tard le septième semestre

3.3.1 Le projet de thèse devrait être soumis avant la fin de la deuxième session. Le projet de mémoire de recherche devrait être soumis avant la fin de la troisième session.

3.3.2 La thèse de maîtrise devrait être déposée au plus tard à la fin de la cinquième session. Le mémoire de recherche devrait être déposé au plus tard à la fin de la septième session.

3.3.3 Le programme de M.A. doit être complété en deux années (six sessions). Le programme de M.A. sans thèse doit être complété en trois années (neuf sessions).

3.3 Inscription

3.3.1 Les candidats à la maîtrise doivent être inscrits pendant deux sessions consécutives à partir de leur première inscription.

3.4 Direction et projet de thèse

3.4.1 Dès leur inscription, les étudiants sont assignés à un « mentor » pour faciliter leurs démarches initiales en recherche. Ils devront choisir le plus rapidement possible un membre autorisé du corps professoral pour diriger leur recherche, puis soumettre à l'approbation de celui-ci un projet de thèse avant la fin de leur première année d'études (deuxième session) ou un projet de mémoire de recherche avant la fin de la troisième session d'études.

3.4.2 Le Comité des études supérieures évalue le projet, qui est soumis à l'approbation de la Faculté (formulaire ESP 02-F).

3.5 Thèse de maîtrise

3.5.1 Contenu

La thèse de maîtrise consiste en une étude scientifique d'environ 100 pages. Le mémoire de recherche consiste en une étude scientifique d'environ 40 à 60 pages. La thèse peut traiter d'un problème philosophique donné ou d'un auteur. La même exigence pour le mémoire. Une traduction accompagnée d'un appareil critique peut aussi être admissible comme thèse de maîtrise.

3.5.2 Dépôt de la thèse

Les étudiants doivent déposer leur thèse au plus tard à la fin de leur deuxième année (cinquième session) (formulaire ESP 04-F). Pour des raisons sérieuses, on peut demander une prolongation au coordinateur des études supérieures.

L'étudiant qui souhaite soumettre une thèse doit remplir les conditions suivantes :

1. Fournir trois copies imprimées de la version finale de la thèse;
2. Fournir deux copies électroniques de la version finale de la thèse, une en format Word et une en format PDF, sur des disques compacts ou supports USB distincts;
3. Remplir (en prenant soin de dater et signer) le formulaire de dépôt de thèse disponible au Coordonnateur, services universitaires et administratifs;
4. Obtenir la signature du Coordonnateur, services universitaires et administratifs;
5. Avoir son dossier en règle auprès du Vice-président, finance et administration et du Bureau du registraire.

NOTE IMPORTANTE :

Le dépôt de la thèse est une responsabilité personnelle de l'étudiant. Il lui incombe de vérifier chaque étape menant à la production du document final (copies électroniques et imprimées) et de veiller à présenter aux autorités de la faculté le travail que le jury doit lire et évaluer. Le candidat ne doit pas laisser une telle responsabilité personnelle entre les mains d'une autre personne. Le personnel du secrétariat ou de tout autre service du Collège ne peut contribuer d'aucune façon (impression, mise en page, reliure, etc.) à la préparation des documents.

3.6.3 Évaluation de la thèse

La thèse est évaluée par trois membres du corps professoral, dont le directeur de thèse. Les membres du jury doivent présenter leur rapport au plus tard six semaines après le dépôt de la thèse.

La thèse peut être acceptée, acceptée avec modifications mineures ou majeures, ou rejetée. Si la thèse est acceptée avec modifications mineures, un délai de 30 jours est accordé pour effectuer les révisions et soumettre la thèse à nouveau.

Dans le cas de modifications majeures, le délai imparti est de 90 jours.

3.6.4 Soutenance

La Faculté organisera une soutenance de thèse dès que possible après la remise des rapports.

3.6.5 Format de la thèse

La thèse doit comprendre un résumé de 150 mots au maximum, et satisfaire aux exigences de Thèses Canada : (<http://www.collectionscanada.ca/thesescanada/027007-3200-f.html>).

3.7 Déroulement du programme

3.7.1 Première année : Suivre quatre cours (sans extension possible), préparer et soumettre le projet de thèse.

3.7.2 Deuxième année : Rédiger et soumettre la thèse.

3.8 Rapport de progrès

3.8.1 Les directeurs de thèse soumettent un rapport annuel faisant état des progrès du travail de chaque étudiant sous leur direction.

4. RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES PROGRAMME DE DOCTORAT EN PHILOSOPHIE (Ph.D.)

4.1 Admission

4.1.1 L'admission au programme de doctorat requiert une maîtrise en philosophie provenant d'un établissement reconnu. Si le diplôme de deuxième cycle est d'une discipline autre que la philosophie, l'admission reste possible, mais des exigences supplémentaires ou une année propédeutique pourraient s'ajouter.

4.2 Conditions générales d'admission

4.2.1 Le candidat doit inclure les documents suivants à l'appui de sa demande d'admission :

- Le formulaire de demande d'admission dûment rempli.
- Les relevés de notes originaux de l'ensemble des études universitaires. Les traductions des relevés qui ne sont pas en français ou en anglais doivent être certifiées conformes.
- Deux lettres de recommandation scellées, rédigées sur papier à en-tête de l'institution d'appartenance, de personnes qui soutiennent la candidature aux études de doctorat en philosophie.
- Une lettre d'intention indiquant le domaine de spécialisation envisagé pour la thèse de doctorat et une description du projet de thèse.
- Un échantillon d'écriture de 1500 mots.
- Le *Curriculum vitae*.
- Les frais de traitement de la demande.

4.3 Exigences (Une année académique se compose de trois semestres: automne, hiver, printemps/été)

- 4.3.1 La thèse de doctorat comprend les éléments suivants :
- Semestres 1 à 4: réalisation de six cours de philosophie de niveau supérieur (18 crédits de cours).
 - Semestres 5 et 6: proposition de thèse
 - Semestre 7: examen de candidature
 - Semestre 8: phase d'écriture
- 4.3.2 Compléter six cours d'études supérieures en philosophie (18 crédits de scolarité).
- 4.3.3 Pour les professeurs de philosophie du CEGEP : Compléter quatre sessions d'études, ce qui inclut les 18 crédits de scolarité et le projet de thèse. Les étudiants paient les frais de scolarité jusqu'à ce qu'ils aient complété tous les cours et que le projet soit déposé et approuvé. (6 crédits de recherche)
- 4.3.4 Soumettre un projet de thèse (6 crédits de recherche).
- 4.3.5 Réussir l'examen de candidature du doctorat (6 crédits de recherche).
- 4.3.6 Rédiger une thèse de doctorat sous la direction d'un membre autorisé du corps professoral de la Faculté (30 crédits de recherche).
- 4.3.7 Soutenir la thèse devant un jury de quatre professeurs, dont un examinateur externe. (3 crédits de recherche)
- 4.3.8 Le programme consiste en 69 crédits, soit 18 crédits de scolarité et 51 crédits de recherche.

4.4 Échéancier

- 4.4.1 Le projet de thèse devrait être soumis avant la fin de la cinquième session.
- 4.4.2 L'examen de candidature devrait avoir lieu peu après la remise et l'approbation du projet de thèse.
- 4.4.3 La thèse de doctorat devrait être déposée au plus tard à la fin de la quatorzième session.
- 4.4.4 La soutenance devrait avoir lieu dans les semaines qui suivent l'acceptation de la thèse par les évaluateurs.
- 4.4.5 Le programme de doctorat doit être complété en cinq années (15 sessions).

4.5 Inscription

- 4.5.1 Les candidats au doctorat doivent être inscrits pendant quatre sessions consécutives à partir de leur première inscription.

4.6 Direction et projet de thèse

- 4.6.1 L'étudiant doit choisir un membre de la Faculté et lui proposer un sujet en vue de soumettre une proposition de thèse avant la fin de la deuxième année d'études (cinquième session). Les membres du comité des études supérieures évaluent le projet de thèse et le directeur de thèse approuve le sujet de la thèse (formulaire ESP02-F).
- 4.6.2 Le projet de thèse de doctorat est un document de 15 à 18 pages de texte présentant la question de la thèse, le problème, les approches actuelles du problème et la stratégie ou la méthodologie pour aborder la question. Il doit souligner l'originalité de la thèse et sa contribution à la recherche actuelle. En outre, la proposition comprend une bibliographie annotée (30 à 50 références) des principaux textes à examiner.
- 4.6.3 Le projet de thèse fournira une vue d'ensemble de la thèse de l'étudiant(e). Avant de démarrer officiellement son projet de recherche, l'étudiant(e) doit soumettre une proposition de recherche. Le but de la rédaction d'une thèse est de poursuivre et d'explorer un sujet donné. Il doit être considéré comme un guide qui fournit des orientations et des paramètres autour d'un sujet donné. Le projet de thèse doit s'inscrire dans une tradition philosophique marquante qui pose le problème thématique du domaine de recherche de l'étudiant(e). L'enquête de l'étudiant(e) doit discuter des hypothèses et des affirmations fondamentales que les chercheurs ont formulées à propos du domaine de recherche donné, et de la manière dont l'étudiant(e) poursuivra la conversation universitaire après une évaluation approfondie de ces affirmations. Il sera essentiel pour l'étudiant(e) de contextualiser sa thèse dans le contexte intellectuel plus large de la tradition philosophique, après avoir produit un résumé suffisant du problème philosophique en question. Reproduire un ancien projet sur le sujet est insuffisant et ne peut pas être une base pour une thèse réussie. Le projet de thèse est simplement une déclaration initiale de son projet de recherche. Il est donc normal qu'il fournisse un énoncé concis et clair de la principale question de recherche. À ce stade, on ne s'attend pas à ce que l'étudiant(e) résolve le problème philosophique fondamental du projet de recherche; de fait, ce problème peut être traité plus en détail une fois que l'étudiant(e) a commencé ses recherches. Le projet de thèse devrait également rendre explicite sa méthodologie tout au long du processus de recherche. Il est donc impératif que l'étudiant(e) articule clairement une «thèse de travail», c'est-à-dire une réponse provisoire ou un raisonnement.
- 4.6.4 Tous les projets doivent fournir une hypothèse : une hypothèse est une affirmation que l'étudiant(e) souhaite justifier. Il suit les *Quaestiones Disputatae*, le thème philosophique qui anime son projet.

- 4.6.5 Tous les projets doivent fournir une bibliographie annotée : tous les projets nécessitent une bibliographie, les principales références (livres, articles, documents d'archives) auxquelles il sera fait référence dans un projet. Chaque référence doit inclure deux à trois phrases décrivant la référence citée.
- 4.6.6 Le projet de thèse doit être à double interligne, Times New Roman, police 12 pts, 15-18 pages de longueur.
- 4.6.7 Un étudiant(e) doit choisir son superviseur pendant la période de cours.
- 4.6.8 Une fois que le directeur de thèse de l'étudiant(e) a accepté de passer à une soutenance, l'étudiant(e) doit soumettre les versions électroniques PDF et WORD sur une clé USB, et une copie papier de la thèse au Registraire.

4.7 Examen de candidature

- 4.7.1 Chaque candidat au doctorat doit démontrer sa compétence dans le domaine de recherche de sa thèse, dans l'histoire de la philosophie ancienne et contemporaine afférente, ainsi que dans un autre domaine distinct de la philosophie (Domaine de spécialisation). L'examen consiste en un examen écrit de six heures, suivi d'un examen oral devant avoir lieu au plus tard dans les dix jours qui suivent.

Après l'approbation de son projet de thèse, le candidat présente une liste d'un minimum de 20 questions, chacune accompagnée d'au moins une référence textuelle.

L'examen écrit consiste en trois questions sélectionnées dans la liste susmentionnée. L'examen oral pourra porter sur l'ensemble des 20 questions.

Les questions de l'examen de candidature doivent recevoir l'approbation du comité d'examen, composé du directeur de thèse et de deux autres membres du corps professoral.

Au sujet de la partie écrite de l'examen de candidature, prière de noter ce qui suit :

1. La partie écrite de l'examen consiste en deux sessions de 3 heures chacune sur deux jours consécutifs. L'examen peut être écrit à la main ou sur un ordinateur hors ligne fourni par la Faculté.
2. La sélection de thèmes à développer dans chacune des sessions sera déterminée par le comité d'examen d'après la liste susmentionnée. Les questions sélectionnées sont communiquées aux candidat(e)s 24 heures avant l'examen écrit.
3. Si la partie écrite est jugée satisfaisante par le comité d'examen, l'étudiant(e) sera convoqué/e à l'examen oral.

L'examen de candidature est une étape importante au programme du doctorat et doit être préparé avec beaucoup d'attention. Les étudiant(e)s sont encouragés à développer soigneusement leurs questions et les grandes lignes de leurs réponses, en étroite collaboration

avec leurs superviseurs ou d'autres membres du corps professoral qui peuvent aider sur des sujets spécifiques.

En cas d'échec à l'examen de candidature, une seule reprise, dans l'espace d'une seule session, est accordée. Le retrait du programme s'impose en cas d'échec à l'examen de reprise.

4.7.2 Les étudiants doivent s'inscrire à l'examen de candidature (formulaire ESP-03-F).

4.8 La thèse de doctorat

4.8.1 Contenu

La thèse de doctorat consiste en un travail de recherche substantiel qui témoigne d'une profonde maîtrise d'un domaine précis et contribue à l'avancement des connaissances. La thèse doit être plus qu'une présentation d'un auteur ou d'un problème et doit aller au-delà d'une exégèse textuelle. Le travail doit porter sur un problème précis et bien circonscrit. La longueur recommandée de la thèse est de 250 pages.

4.8.2 Dépôt de la thèse

Il faut déposer la thèse au plus tard à la fin de la cinquième année, 14^e session (formulaire ESP-04-F).

L'étudiant qui souhaite soumettre une thèse doit remplir les conditions suivantes :

1. Fournir cinq copies imprimées de la version finale de la thèse;
2. Fournir deux copies électroniques de la version finale de la thèse, une en format Word et une en format PDF sur une clé USB
3. Remplir (en prenant soin de dater et signer) le formulaire de dépôt de thèse disponible au bureau du Coordonnateur, services universitaires et administratifs;
4. Obtenir la signature du Coordonnateur, services universitaires et administratifs;
5. Avoir son dossier en règle auprès du vice-président, finance et administration et du bureau du registraire

NOTE IMPORTANTE :

Le dépôt de la thèse est une responsabilité personnelle de l'étudiant. Il lui incombe de vérifier chaque étape menant à la production du document final (copies électroniques et imprimées) et de veiller à présenter aux autorités de la faculté le travail que le jury doit lire et évaluer. Le candidat ne doit pas laisser une telle responsabilité personnelle entre les mains d'une autre personne. Le personnel du secrétariat ou de tout autre service du Collège ne peut contribuer d'aucune façon (impression, mise en page, reliure, etc.) à la préparation des documents.

4.8.3 Évaluation de la thèse

La thèse est évaluée par un jury composé du directeur de la thèse, de deux examinateurs internes et d'un examinateur externe. Les membres du jury sont choisis et nommés par le

Comité d'études supérieures de la Faculté. Les examinateurs ont un délai de 12 à 15 semaines pour présenter leur rapport d'évaluation.

La thèse peut être acceptée, acceptée avec modifications mineure ou majeures, ou rejetée. Si la thèse est acceptée avec modifications mineures, un délai de 30 jours est accordé pour effectuer les révisions et soumettre la thèse à nouveau. Dans le cas de modifications majeures, le délai imparti est de 90 jours.

4.8.4 Format de la thèse

La thèse, accompagnée d'un résumé, doit être imprimée sur du papier de 8,5 par 11, à double interligne, et être déposée au bureau 207. La thèse doit contenir un résumé de 350 mots au maximum, et satisfaire aux exigences de Thèses Canada :

<http://www.collectionscanada.ca/thesescanada/027007-3200-f.html>

4.9 La soutenance

4.9.1 Si la thèse est acceptée à la suite de l'évaluation du jury, le candidat devra soutenir sa thèse devant le jury. Le but de la soutenance est d'évaluer les capacités de l'étudiant à présenter et à défendre son travail devant un public compétent et critique.

4.9.2 La soutenance se tiendra à un moment qui convienne aux membres du jury et au candidat. Comme la soutenance requiert normalement la présence des quatre évaluateurs, les étudiants ne devraient pas s'attendre à soutenir leur thèse durant les mois d'été.

4.10 Déroulement du programme

4.10.1 Première année : entreprendre la scolarité et suivre quatre cours.

4.10.2 Deuxième année : compléter la scolarité en suivant les deux derniers cours requis, soumettre le projet de thèse et subir l'examen de candidature.

4.10.3 Troisième année : avancer le travail de recherche et rédiger la thèse.

4.10.4 Quatrième et cinquième années : achever la thèse, la soumettre et la soutenir.

4.11 Rapport de progrès

4.11.1 Les directeurs de thèse soumettent un rapport annuel faisant état des progrès du travail de chaque étudiant sous leur direction.